

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

21 DEC. 2015

L'an deux mil quinze, 10 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Service Courrier

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard CERF **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Christine DEL PIE à Bernard VIATTE, Gérard FESSELET à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Anissa BRICK, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 4 décembre	Vendredi 4 décembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2015-09-06 Budget Général-Décision Modificative n°4

Rapporteur : Denis BANDELIER

I. Augmentation de crédits

Afin d'honorer les paiements à effectuer d'ici la fin de l'année au chapitre 65, il convient de réajuster les crédits

Fonctionnement : Dépenses : chap 022 : - 50 000.00 €
 Fonctionnement : Dépenses : chap 65 : Compte 6574 : +50 000.00 €
 Fonctionnement : Dépenses : chap 65 : Compte 657341 : +38 000.00 €

Il convient également d'augmenter les crédits au chapitre 014 afin d'honorer le versement du FPIC.
 Fonctionnement : Dépenses : chap 014 : Compte 73925 : + 7 700.00 €

II. Correction d'écritures à la demande de la trésorerie

Investissement : Dépenses : chap 001 : - 853.71 €
 Investissement : Recettes : chap 001 - 853.71 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Général (60000)	DM n°4 2015
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Régularisation et augmentation de crédit

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-73925-020 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	7 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Admissions de produits	0,00 €	7 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65734-1-020 : Communes membres du GFP	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	88 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	95 700,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	853,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	853,71 €	0,00 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	853,71 €	0,00 €	853,71 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	853,71 €	0,00 €	853,71 €	0,00 €
Total Général		44 846,29 €		-853,71 €

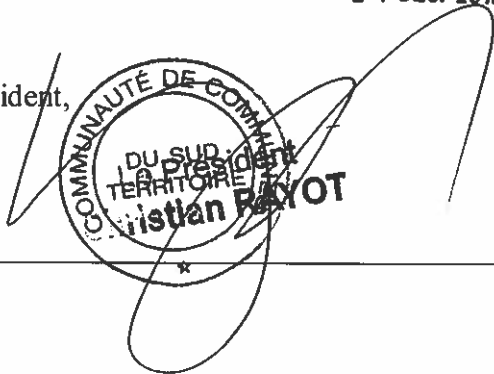
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver la décision modificative n°4 du Budget Général selon le tableau ci-dessus.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

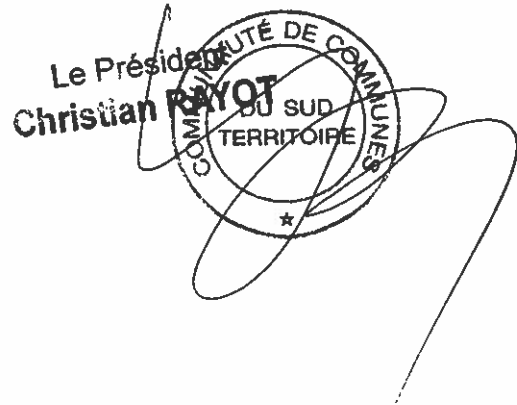
**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 DEC. 2015
Et publication ou notification le 21 DEC. 2015**

Le Président,



Christian RAYOT

Le Président,



Christian RAYOT

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

21 DEC. 2015

Service Courrier

